

# Feu vert pour la marina

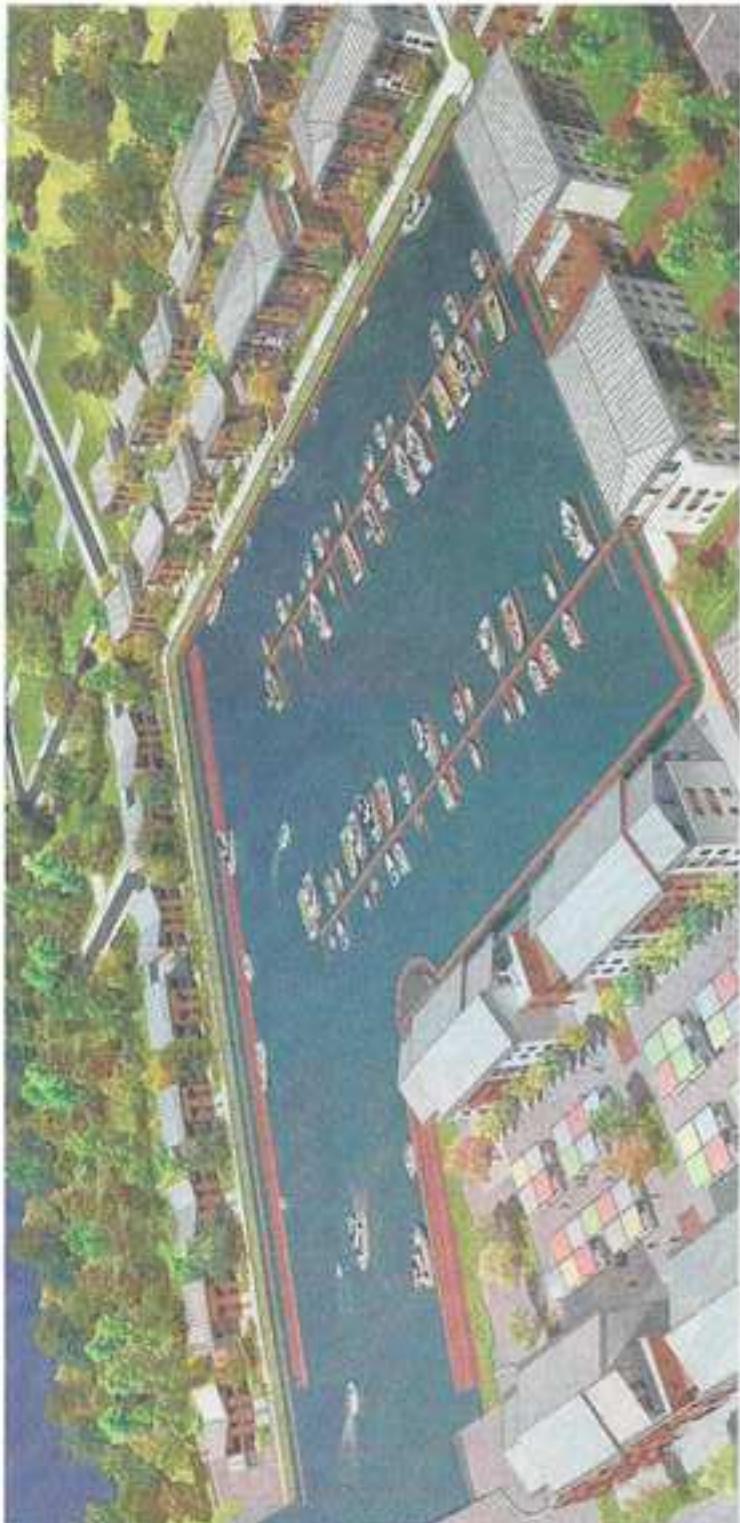
**CETTE FOIS-CL**, le projet de grande marina est sur le point d'aboutir. Au terme de l'enquête publique, le commissaire vient de rendre un avis nettement « favorable » concernant la création d'un port fluvial à L'Isle-Adam. Si la nouvelle ravit la municipalité, heureuse de voir aboutir un dossier vieux de quarante ans et relancé il y a sept ans, elle inquiète cependant les associations écologistes.

Le nouveau quartier de 9 ha - comprenant 350 logements ainsi qu'un port - doit en effet être bâti à la place de l'étang des Dunes. Un site naturel précieux qui abrite plus de cent espèces protégées.

**« Avoir un site avec 103 espèces protégées, c'est extrêmement rare »**

Etienne Bohler, le président des Amis de la terre du Val d'Yssieux

Pour remplacer cette réserve, le projet porté par la société Eiffage aménagement prévoit en guise de mesure compensatoire la création d'un nouveau site sur lequel les martins-pêcheurs et les hérons butors étoilés pourraient s'installer. L'argument a convaincu le commissaire enquêteur, qui met en avant dans ses conclusions « la création, par compensation, d'habitats de



Autour d'un bassin de 21 291 m<sup>2</sup>, plus de 350 logements et 1 500 m<sup>2</sup> de commerces doivent être construits. C'est un véritable nouveau quartier qui doit voir le jour. (DR)

zone humide de meilleure qualité que les habitats qui seront détruits pour la construction du port ». Actuellement, 9 ha sont réservés pour la zone compensatoire. « Nous venons d'acquérir un hectare supplémentaire et sommes en pourparlers pour en acheter d'autres, assure Philippe Leballeur, l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme, en pointant des parcelles boisées. Cela va permettre d'assurer la continuité biologique. Nous aussi nous voulons préserver notre biodiversité. » Ces compensations font pourtant bondir l'association des Amis de la terre du Val d'Yssieux, qui avait déposé un gros dossier pour contester le projet lors de l'enquête publique.

« Prétendre que le nouveau site sera meilleur, c'est incroyable ! », s'insurge Etienne Bohler le président.

« On va en réalité détruire pour construire en moins bien. Alors qu'avoir un site avec 103 espèces protégées, c'est extrêmement rare. » Pourtant, les premiers coups de pioche semblent se rapprocher. Le commissaire ayant donné son feu vert, le permis d'aménagement puis le permis de construire devraient être délivrés avant la fin de l'année.

MARIE PERSIDAT